COP PACTE MONDIAL AUSY

DECEMBRE 2014

I DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence,

2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

AUSY, une des sociétés leader du secteur du Conseil en Hautes Technologies, connaît une forte croissance (effectif actuel de près de 4.050 salariés), et un développement important à l'international. Notre expansion se traduit par une hausse significative de notre chiffre d'affaires en France et à l'étranger.

Depuis 2012, nous déployons le plan EARTH (Environment, Action, Responsability, Together, Health). Ce plan confirme notre engagement en matière de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Nos indicateurs RSE, outre leur mise à jour annuelle, font l'objet d'une optimisation constante de notre part.

La principale force d'AUSY est son capital humain. Le niveau d'excellence de ses 3.500 consultants, issu de leur haut niveau d'études spécialisées, et du développement constant de leurs compétences tout au long de leur carrière, garantit chaque jour la pleine réussite des missions qui leurs sont confiées.

Actions 2013-2014

1) Respect des droits de l'Homme

Nous nous engageons auprès de nos clients à respecter les droits humains fondamentaux et les dispositions fondamentales de l'OIT.

Nous exigeons de nos sous –traitants qu'ils s'engagent à payer leurs charges sociales obligatoires, et à assurer le respect des droits de leurs salariés ainsi que leur santé et leur sécurité. Cet engagement est matérialisé par une attestation de conformité qui figure dans nos conditions générales d'achat.

2) Respect des droits des salariés

Nous sommes responsables vis-à-vis de nos salariés en termes d'emploi et de protection sociale.

Nous consultons régulièrement nos représentants du personnel au-delà de nos obligations légales, sur l'ensemble des problématiques sociales.

Nos salariés qui considèrent subir un préjudice peuvent actionner plusieurs dispositifs d'alerte afin qu'une solution soit trouvée. Ces dispositifs mobilisent plusieurs interlocuteurs internes, dont les représentants du personnel, et sont coordonnés par la Direction des Affaires Sociales.

Nous organisons des réunions régulières avec chacune des instances représentatives du personnel : chaque mois avec les Délégués du Personnel au sein de chaque établissement, ainsi qu'avec le Comité d'Entreprise, et au minimum chaque trimestre avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail.

3) Partenariats avec la société civile

Conscients de notre responsabilité sociétale et environnementale, qui représente un axe fort de notre développement, nous menons plusieurs actions pérennes avec différents partenaires :

- Partenariats avec des écoles d'ingénieurs et des universités,
- Actions de sponsoring (4L Trophée, Eco-Trail)
- Mécénat au profit d'associations protégeant les droits des enfants (COMEDOR, SOS Villages d'enfants)

Résultat des actions 2013-2014

Nous n'avons relevé aucune violation des droits de l'Homme, et nous n'avons été passible d'aucune condamnation judicaire ou amende à ce titre.

100% de nos salariés bénéficient d'une défense de leurs droits et intérêts par nos représentants du personnel.

Objectifs 2015

Notre soutien au global compact sera publié sur notre site Intranet.

Notre politique de vente et d'achats restera basée sur une exigence forte de respect des législations nationales et internationales.

Nos actions de partenariat avec la société civile seront poursuivies et développées.

II CONDITIONS DE TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association, et à reconnaître le droit à négociation collective,

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,

5. L'abolition effective du travail des enfants,

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nous veillons à maintenir de façon permanente un dialogue social efficace avec nos partenaires sociaux, afin de garantir une optimisation des conditions de travail de nos salariés, intégrant qualité de vie et bien être au travail.

Actions 2013-2014

1) Relations sociales

Nous favorisons un dialogue social serein avec une multiplicité de représentants du personnel : des Délégués du Personnel au sein de chaque établissement, un Comité d'Entreprise national, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail national, et des délégués syndicaux.

Nous menons une politique de négociation collective active avec les 4 syndicats représentatifs au sein de l'entreprise (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT). Ces négociations portent aussi bien sur la négociation annuelle obligatoire, que sur d'autres sujets choisis de façon concertée avec nos partenaires.

Nous n'avons relevé aucune violation des droits des salariés, et nous n'avons été passible d'aucune condamnation judicaire ou amende au titre de nos relations sociales.

2) Santé et Bien- être au travail

L'accord Santé au Travail, signé en 2011, définit la façon dont nous nous assurons de notre obligation de résultat de sécurité en matière de santé au travail, et s'applique au quotidien dans le management de nos salariés.

Nous avons déployé les cinq accords collectifs d'harmonisation des statuts sociaux signés en 2013. Ces accords portent sur la rémunération, la durée du travail, les conditions d'exercice de mission et la prévoyance santé applicables à tous nos salariés.

Nous procédons chaque année à une enquête annuelle auprès des consultants, afin de mesurer leur appréciation des missions confiées, et du management. Les résultats de cette enquête donnent lieu à des plans d'actions correctifs si nécessaire.

3) Gestion de carrière

Conscients de l'importance du développement des compétences en nouvelles technologies de nos salariés, nous menons une politique dynamique de formation ouverte à tous nos salariés, et ce dès la période d'intégration des nouveaux embauchés. L'Université AUSY, véritable école internalisée, dispense l'ensemble de nos formations techniques et managériales, dont elle a conçu les programmes.

Un module de gestion des demandes de formation va être déployé sur notre Intranet, afin de fluidifier la gestion de cette partie essentielle de notre politique RH.

Nous poursuivons en parallèle notre négociation GPEC, basée sur l'analyse des résultats des travaux internes menés par notre DRH opérationnelle sur le descriptif des filières d'AUSY et des possibilités d'évolution associées.

4) Diversité et non-discrimination

Une part importante de notre effectif est de nationalité étrangère (plus de 9% à fin 2014). Nous déployons un programme d'accompagnement administratif dans les démarches d'obtention de leur titre de travail et de séjour.

Nous avons déployé notre plan d'actions sur l'Egalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes, et poursuivi nos négociations en vue de conclure un accord collectif sur ce sujet.

Résultat des actions 2013-2014

1) Relations sociales

Tous nos salariés dépendent des dispositions Syntec et de nos accords collectifs internes.

Nous maintenons une politique active et permanente de dialogue avec nos partenaires sociaux.

Nous sommes adhérents au Syntec et participons activement l'ensemble des commissions, dont la commission sociale et la commission Femmes du numérique.

Nous n'avons été soumis à jugement ou amende, portant sur une violation des droits de l'Homme, ou sur le respect des règles afférentes aux relations sociales.

2) Santé au travail

Notre CHSCT unique et national est consulté sur les conditions de travail de 100% de nos salariés.

Nous avons initié des actions préventives au sein de tous nos établissements et auprès de tous nos salariés, sur les risques relatifs aux TMS et sur les risques routiers. Nous avons augmenté nos dépenses liées à la sécurité, et nous avons généralisé sur tous nos établissements les formations SST.

3) Gestion de carrière

Tous nos salariés âgés de 45 ans et plus ont été sollicités pour leurs entretiens professionnels de mi-carrière. La grande majorité d'entre eux a accepté et bénéficié de cet entretien.

Nous avons assuré plus de 15 sessions de formation, représentant en 2013 plus de 40.000 heures de formation, au-delà de notre obligation légale.

Nous favorisons la mobilité interne de nos salariés, au travers de la mise à jour permanente de la matrice de compétences, initiée cette année.

4) Diversité et non-discrimination

Nous avons signé un accord collectif portant sur le Contrat de Génération, et l'avons déployé. Cet accord, conçu dans la même logique que notre précédent plan d'actions Séniors, est articulé autour de 4 thèmes : l'embauche des jeunes, leur insertion durable, le maintien dans l'emploi des séniors, la transmission du savoir intergénérationnel.

Objectifs 2015

Nous souhaitons aboutir à la signature d'un accord collectif sur l'Egalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes.

Nous poursuivons les négociations relatives à l'indemnisation des astreintes, du temps de trajet, du travail de nuit, et du travail du dimanche. Nous souhaitons que ces négociations se traduisent par la signature d'accords collectifs sur ces thèmes.

III ENVIRONNEMENT

7. les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Bien que l'activité d'AUSY n'ait par nature que peu d'impact sur l'environnement, nous sommes soucieux de le mesurer et de le maitriser.

Notre comité de Développement Durable, réunissant des représentants des principales Directions de l'Entreprise, se réunit régulièrement pour définir notre stratégie en matière de Développement Durable, et déployer les plans d'actions associés.

Actions 2013-2014

Nous avons mis en place un guide de l'éco - responsable remis à chaque salarié, dans le but de limiter les impacts environnementaux de notre activité. Ce guide reprend les bonnes pratiques sur :

- La lutte contre le changement climatique,
- L'utilisation responsable des ressources naturelles non renouvelables, via la limitation des déplacements,
- La lutte contre le gaspillage.

Résultat des actions 2013-2014

Nous développons la virtualisation des serveurs afin de répondre à la problématique de réduction d'espace et de maîtrise des consommations d'énergie.

Tous les locaux loués participent à la démarche Haute Qualité Environnementale.

Nous sommes attentifs aux économies d'énergie. Nous réduisons l'impact des déplacements, grâce au recours aux Web-conférences et aux call-conférences, au développement du VPN, et au développement vert du parc auto. Nous favorisons le covoiturage et les transports en commun.

Nous limitons l'utilisation du papier en interne. Nous optimisons nos impressions, nous recyclons le papier et les consommables.

Objectifs 2015

Nous avons comme objectif de poursuivre et développer ces actions dans le cadre de notre plan EARTH .

IV LUTTE CONTRE CORRUPTION

8. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses forces, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin

Actions 2013-2014

Notre Code de déontologie acte l'ensemble des engagements que tous nos salariés prennent vis à vis de nos clients et fournisseurs. Il constitue le socle de l'engagement éthique fort d'AUSY.

Les relations que nous construisons avec nos clients et fournisseurs doivent être durables, et fondées sur la confiance et le respect mutuel.

Notre Direction des Achats est centralisée au Siège Social, et gère en exclusivité l'ensemble des demandes d'achat de nos différents établissements répartis sur toute la France.

Résultat des actions 2013-2014

Nous respectons le droit de la concurrence, en pratiquant avec nos clients et fournisseurs un commerce loyal et respectueux des législations et des pratiques en vigueur.

Nous établissons des relations de coopération mutuelle avec nos fournisseurs.

Nous nous interdisons d'accorder toute libéralité, avantages pécuniaires, ou autres cadeaux de toute nature à nos clients. Nous sommes exempts de toute amende ou sanction qui aurait pu nous être délivrée à ce titre.

Objectifs 2015

Le Code de déontologie sera annexé systématiquement à tous nos contrats commerciaux.